

Particuliers du territoire

Je présente ma carte d'accès



L'accès aux déchetteries et végèteries est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire du SMETOM-GEEODE.

Les dépôts sont limités en nombre de passages journaliers et par type de véhicule.

Une carte d'accès est nécessaire pour déposer vos déchets !
Cette carte est gratuite.

Besoin de plus d'infos ?
Flashez-nous !



Où obtenir ma carte ou une nouvelle carte ?

DEUX SITES VOUS ACCUEILLENT.

La déchetterie à Provins, Chemin des Grattons.
Aux heures d'ouverture de la déchetterie.

Le siège du SMETOM-GEEODE.

Z.I - RD 619 - 77370 Nangis.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le samedi matin de 9h à 12h

Fermé les jours fériés, les samedis en juillet et août, les samedis et lundis des week-ends de Pâques et de Pentecôte.

Par dérogation « Délibération N° 18.10.12 ». Toute personne ne pouvant venir au siège s'adressera à sa mairie qui nous contactera.

Dois je présenter des documents ?

Veuillez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de perte, de vol ou de dégradation

Il sera nécessaire de se rendre au siège ou à la déchetterie à Provins pour obtenir une nouvelle carte qui vous sera facturée 30 € TTC.

Une facture sera établie et sera adressée directement à votre domicile.

Délibération N° 19-06-03

Vous devez vous munir des documents cités ci-dessus.

Une seule carte sera attribuée par foyer.

Elle ne doit pas être cédée, ni donnée, ni prêtée à un tiers.

Astuces pour optimiser mon passage en déchetterie

- 1) Je vérifie les horaires d'ouverture.
- 2) Je prépare ma carte d'accès.
- 3) J'organise mon chargement par type de déchets.
- 4) Dès mon arrivée je présente ma carte à l'agent.
- 5) Évaluation de mon chargement par l'agent.
- 6) Je respecte les indications du personnel présent et le sens de circulation.

Que faire en cas de changement de situation ?

1) En cas de déménagement dans le territoire du SMETOM-GEEODE, signalez votre changement par mail :

contact@smetom-geeode.fr

Vous pouvez utiliser la même carte d'accès.

2) Si vous déménagez en dehors du territoire.

Veuillez remettre votre carte d'accès en déchetterie, au siège du SMETOM-GEEODE, ou par courrier.

Conditions et tarifs applicables pour le dépôt d'amiante

Délibération en vigueur

- Uniquement sur rendez-vous à la déchetterie à Provins après avoir fait une demande sur le site internet.
- Tarif : un dépôt gratuit de 50 kilos / an pour les particuliers.
Au-delà, le tarif sera spécifié dans la charte d'engagement.
- Un contenant protégé obligatoire sera fourni et facturé au prix unitaire indiqué dans la charte.

Apport des végétaux en déchetterie

1) Aux déchetteries de Beton-Bazoches, Bray-sur-Seine, Jouy-le-Châtel, Mormant, Verneuil l'Étang et Villiers-Saint-Georges

Végétaux acceptés : tontes de gazon, feuilles, fleurs, brindilles, arbustes, haies et branches de 3 cm de diamètre maximum.

Limité à 2 m³ par dépôt selon délibération en vigueur.

2) Aux végèteries de Gouaix, Nangis et Vulaines-lès-Provins et à la déchetterie de Provins

Végétaux acceptés : tontes de gazon, feuilles, fleurs, brindilles, arbustes, haies et branches **sans limite de diamètre**, troncs et souches.

Les troncs et souches doivent être déposés séparément.

Les dépôts sont sans limite de volume.

Dans la limite des nombres de passages journaliers.

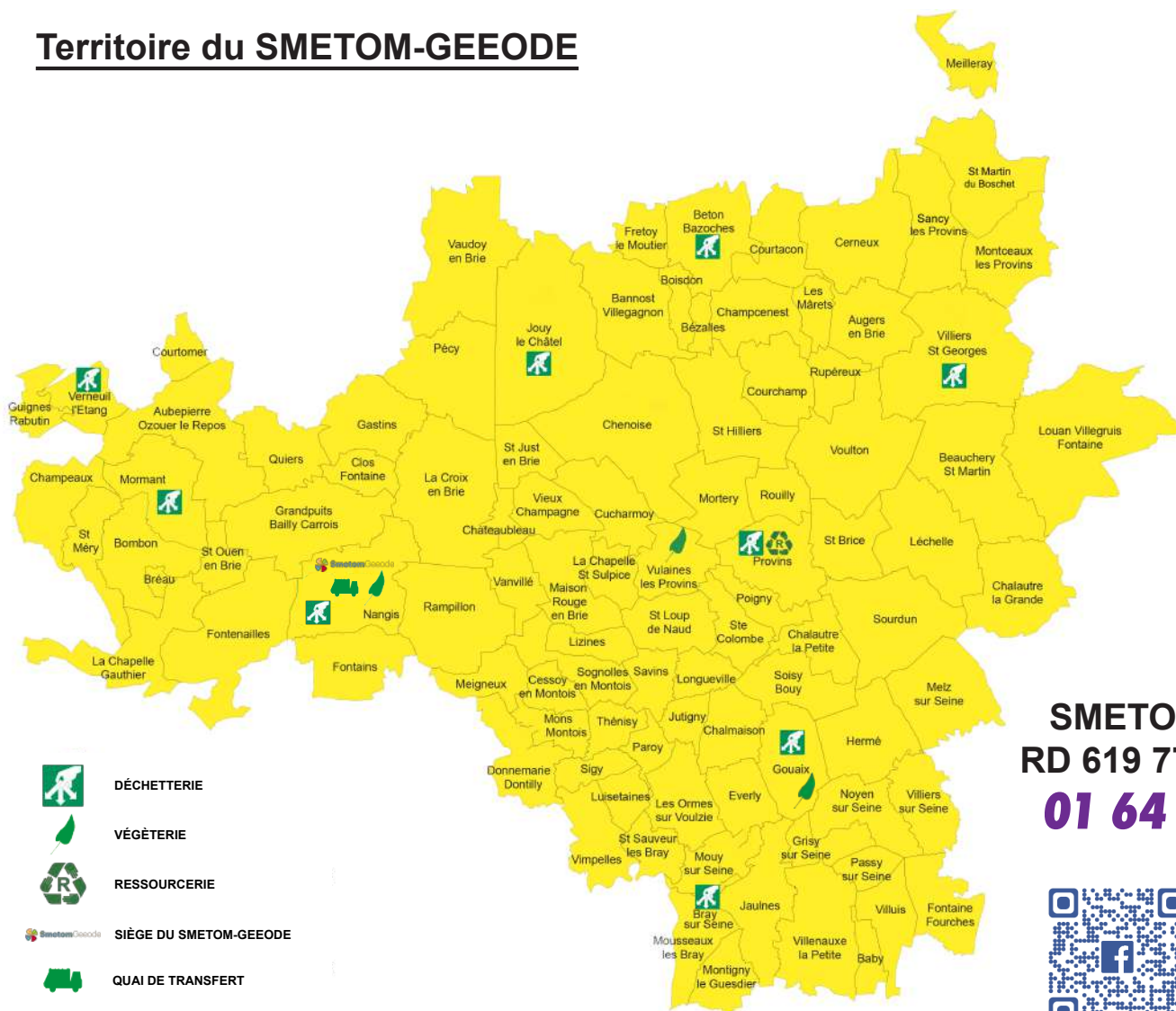
HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES ET VÉGÉTÉRIES

BETON-BAZOCHES, BRAY-SUR-SEINE, GOUAIX, JOUY-LE-CHÂTEL, MORMANT, NANGIS, PROVINS, VERNEUIL L'ÉTANG, VILLIERS-SAINT-GEORGES, VULAINES-LÈS-PROVINS

LUNDI	FERMÉ	13 H 15 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 00	
DIMANCHE	FERMÉ	

Toutes les déchetteries et végétéries sont fermées les jours fériés, les dimanches et Lundis de Pâques et Pentecôte compris.

Territoire du SMETOM-GEEODE



SMETOM-GEEODE
RD 619 77370 NANGIS
01 64 00 26 45

